

ADMINISTRATION Les tireurs sportifs devront inscrire leurs armes dans le SIA

Une démarche très bientôt obligatoire



SPORT. Une nouvelle formalité. Photo d'illustration Pierre Destrade

À compter du 27 février, les tireurs sportifs rejoindront le Système d'information sur les armes de l'État, ou SIA, à des fins de traçabilité et de sécurisation.

Depuis le 8 février 2022, les détenteurs d'armes chasseurs doivent créer un compte personnel dans le système d'information sur les armes (SIA). Disposer d'un compte personnel est obligatoire pour acquérir ou vendre une arme depuis cette date.

Le SIA sera accessible aux tireurs sportifs à compter du 27 février prochain. Ils auront jusqu'au 31 décembre 2024 pour créer leur compte. Cette obligation d'un compte personnel est indispensable pour acquérir, faire réparer ou vendre leurs armes. La Fédération française de tir compte plus de 255.000 licenciés et 325 dossiers de demande d'autorisation ont été traités par la préfecture de la Nièvre en 2022. Cette inscription ne concerne que les armes à feu, donc pas les arcs. Pour les clubs de tir sportif, cette obligation prendra effet à partir de novembre 2024.

Le SIA est interconnecté avec le système d'information de la Fédération nationale de tir. Ainsi, en saisissant leur numéro de licence, les tireurs vont créer leur compte personnel très rapidement car les informations connues de la Fédération

française de tir seront collectées automatiquement et associées au compte personnel du détenteur.

Les chasseurs nivernais en retard

La Nièvre est l'un des mauvais élèves de Bourgogne-Franche-Comté en termes de comptes SIA chez les chasseurs. Ainsi, sur 11.338 détenteurs d'armes, 3.118 seulement avaient créé leur compte au 29 septembre 2023, soit 27,5 % du total. Précisons que ces chasseurs détiennent un total de 23.550 armes. Seul le Territoire de Belfort fait moins bien avec 706 comptes pour 3.462 détenteurs, soit 20,4 %.

Au cours du second trimestre 2024, ce sera au tour des biathlètes et des adeptes du ball-trap.

♦ **Bon À Savoir.** Si vous rencontrez des difficultés pour créer votre compte, les maisons France service peuvent vous accompagner.